



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis au paragraphe 2 de la résolution 2577 (2021)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 2428 (2018), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armes sur l'ensemble du territoire sud-soudanais. Dans sa résolution 2633 (2022), il a reconduit jusqu'au 31 mai 2023 les mesures d'embargo sur les armes imposées, mais s'est déclaré prêt à les réexaminer, notamment à apprécier s'il convenait de les modifier, de les suspendre ou de les lever progressivement, à la lumière des progrès accomplis par rapport aux principaux critères énoncés au paragraphe 2 de la résolution 2577 (2021). Le présent report est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 2633 (2022), dans lequel le Conseil de sécurité a prié instamment le Secrétaire général, en étroite consultation avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, de procéder, au plus tard le 15 avril 2023, à une évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis.

2. Conformément à cette demande, une équipe d'évaluation du Secrétariat s'est rendue au Soudan du Sud du 27 février au 3 mars 2023. Durant la visite, elle a mené des consultations avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais : le Ministère du genre, de l'enfance et de l'aide sociale, le Ministère de la défense et des anciens combattants, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice, le Conseil de défense conjoint, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, l'Inspecteur général de la Police, le Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes de petit calibre (Ministère de l'intérieur) et le Président de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'équipe a également consulté des membres de la société civile sud-soudanaise (notamment d'organisations de femmes et d'organisations d'inspiration religieuse), de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, de la MINUSS, de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de la lutte antimines, et du corps diplomatique basés à Djouba, notamment de la Troïka, qui comprend les États-Unis d'Amérique, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que des représentants



de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'équipe d'évaluation s'est également rendue le 3 mars 2023 dans un centre de formation de la Police nationale sud-soudanaise à Rajaf (Équatoria-Central).

3. À New York, des consultations se sont déroulées avec des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, du Département des opérations de paix (dont le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité) et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Des consultations virtuelles se sont tenues, préalablement à la visite, avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et les membres de la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, une fois la visite effectuée. Le présent rapport a également bénéficié de consultations avec le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

4. Au paragraphe 6 de la résolution 2633 (2022), le Conseil a prié instamment les autorités sud-soudanaises de rendre compte au Comité, au plus tard le 15 avril 2023, des progrès accomplis concernant les principaux critères énoncés et a invité les autorités sud-soudanaises à rendre compte des progrès accomplis concernant la mise en place des réformes énoncées au paragraphe 3 de la résolution 2577 (2021) (décrivant notamment les réformes de la gestion des finances publiques et les mécanismes de justice transitionnelle).

II. Contexte

5. Depuis la précédente évaluation datée du 3 mai 2022 (S/2022/370), le cessez-le-feu permanent a continué d'être respecté dans l'ensemble, tout en étant mis à rude épreuve par de nouvelles violences infranationales et intercommunautaires, en particulier dans l'État de Ouarrap entre la fin de juin et le mois de septembre 2022, et dans les États du Haut-Nil et de Jongleï depuis août 2022, où les affrontements se sont poursuivis entre les deux factions Kit-Gwang (les forces Agwelek fidèles au général Johnson Olony et celles fidèles au général Simon Gatwech Dual). En décembre 2022, la MINUSS, la Mission de l'Union africaine au Soudan, l'IGAD, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et d'autres membres de la communauté internationale se sont déclarés préoccupés par la montée des violences dans l'État du Haut-Nil et dans la partie nord de l'État de Jongleï. Au début de 2023, des violences ayant trait au bétail ont éclaté dans l'Équatoria-Central, ainsi qu'entre les populations frontalières de l'Équatoria-Oriental. Ces six derniers mois, les violences intercommunautaires, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, ont entraîné le déplacement de plus de 40 000 personnes dans le nord de l'État de Jongleï et dans l'État du Haut-Nil. Dans ce contexte toujours précaire, la MINUSS a continué d'étayer de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits qui se sont produites dans l'ensemble du Soudan du Sud et ont entraîné des morts (1 600), des blessés (988), des enlèvements (501) et des violences sexuelles liées au conflit (380) en 2022. Malgré les mesures prises pour amener les auteurs de telles violences à en répondre, l'impunité généralisée continue d'être un grave problème.

6. Quelques progrès ont été accomplis depuis la précédente évaluation sur l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. En décembre 2022, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a approuvé et promulgué des textes législatifs importants tels que la loi sur l'élaboration de la Constitution de 2022 ; la loi de 2022 portant modification de la loi sur la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud (2011) ; la loi de 2022 portant modification de la loi sur la Police nationale sud-soudanaise de 2009 ;

la loi de 2022 portant modification de la loi sur le Service national de protection des espèces sauvages de 2011 ; la loi de 2022 portant modification de la loi sur l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud de 2011 et la loi de 2022 sur le Service national de défense civile. Par ailleurs, le Comité chargé de la réforme judiciaire, créé le 28 juillet 2022, a poursuivi ses travaux. Son mandat a été prorogé de 12 mois en janvier 2023. Des progrès ont également été accomplis sur le plan de la création de deux des trois mécanismes de responsabilisation, énoncés au chapitre V de l'Accord revitalisé, à savoir la Commission vérité, réconciliation et apaisement et l'Autorité d'indemnisation et de réparation.

7. Le 4 août 2022, les parties à l'Accord revitalisé ont signé un accord sur la feuille de route visant à mettre fin de manière pacifique et démocratique à la période de transition prévue dans l'Accord revitalisé. Elle prolonge la période de transition de 24 mois, jusqu'au 22 février 2025. Elle a été avalisée le 1^{er} septembre 2022 par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Le 21 novembre 2022, l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a adopté un amendement à la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud qui lui a permis d'y incorporer la feuille de route. Les élections doivent à présent se dérouler en décembre 2024. Le 24 janvier 2023, la MINUSS a reçu une demande officielle du Gouvernement sud-soudanais en vue d'une assistance électorale globale de l'ONU.

8. Durant le pèlerinage œcuménique mené par le pape François au Soudan du Sud en février 2023, le Président Kiir a annoncé la reprise des pourparlers de paix engagés sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio entre le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et les parties non signataires de l'Accord revitalisé. Les pourparlers de paix qui avaient repris le 21 mars 2023 ont été immédiatement ajournés jusqu'au 8 mai, les parties n'étant pas parvenues à s'accorder sur l'ordre du jour des entretiens.

9. Le 3 mars 2023, le Président Kiir a démis de leurs fonctions la Ministre de la défense et des anciens combattants, Angelina Teny, et le Ministre de l'intérieur, Mahmud Solomon Agok. Il a également attribué le Ministère de la défense et des anciens combattants, qui était aux mains du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, au M/APLS au Gouvernement, et le Ministère de l'intérieur, qui était aux mains du M/APLS au Gouvernement, au M/APLS dans l'opposition. Le 4 mars, le Premier Vice-Président et Président du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar, a condamné la « destitution unilatérale » d'Angelina Teny et la permutation des ministères, qu'il a qualifiées de violations de l'Accord revitalisé, et demandé que les deux ministres soient rétablis dans leurs fonctions. Le 10 mars, le Président Kiir et le Premier Vice-Président Riek Machar se sont rencontrés mais ne sont parvenus à aucun résultat concret.

10. Les 12 et 13 mars 2023, respectivement, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'IGAD et la MINUSS ont encouragé « les parties à entretenir une collaboration collégiale, des consultations constantes et la recherche d'un consensus », tandis qu'une délégation de haut rang d'Éthiopie et du Soudan, présidée par le Premier Ministre de l'Éthiopie, Abiy Ahmed, se rendait à Djouba pour se concerter séparément avec les dirigeants sud-soudanais concernant la crise. Le 26 mars, le Président Kiir a désigné Chol Thon Balok, membre du M/APLS au Gouvernement, Ministre de la défense et des anciens combattants. En réaction, le Premier Vice-Président, Riek Machar, a adressé le 30 mars une lettre au général Abdel Fattah el-Bourhan, Président du Conseil souverain de la transition et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, demandant à celle-ci de « remédier à ces graves violations qui mettent en péril l'Accord revitalisé ».

III. Embargo sur les armes

11. Il existe trois catégories de dérogation à l'embargo sur les armes, figurant dans la résolution 2428 (2018), à savoir celles soumises à l'approbation du Comité, celles qui doivent être préalablement notifiées au Comité et les dérogations permanentes pour lesquelles aucune approbation préalable du Comité ni notification préalable au Comité n'est exigée. Les armes destinées à des groupes armés non étatiques présents au Soudan du Sud ne peuvent bénéficier d'aucune dérogation : il leur est à tous interdit de recevoir des armes, de quelque source que ce soit. Depuis l'imposition de l'embargo sur les armes, 11 demandes de dérogation ont été soumises au Comité par les États Membres, dont 10 ont été approuvées, et 24 notifications ont été présentées au Comité. Les 10 demandes avaient trait à la fourniture, à la vente ou au transfert d'armes et de matériels connexes ainsi qu'à une formation et à une assistance techniques, destinés exclusivement à assurer l'application des dispositions de l'Accord revitalisé.

12. Par l'adoption de la résolution 2633 (2022), le Conseil de sécurité a assoupli l'embargo sur les armes en décidant que les mesures d'embargo sur les armes ne devraient pas s'appliquer à la fourniture, à la vente ou au transfert de matériel militaire non létal, uniquement à l'appui de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé, dont le Comité aurait été préalablement informé. En décembre 2022, le Soudan du Sud, qui est autorisé d'après les directives du Comité à soumettre des demandes de dérogation et des notifications, a présenté sa première notification au Comité concernant la fourniture de tenues militaires de la Türkiye.

13. Le Gouvernement provisoire revitalisé et l'Union africaine ont continué de réclamer la levée de l'embargo sur les armes. Le 22 septembre 2022, le Vice-Président Hussein Abdelbagi Akol Agany a demandé à la « communauté internationale et à l'ONU en particulier de réviser les sanctions individuelles et les sanctions ciblées ainsi que l'embargo sur les armes imposés au Soudan du Sud, afin de permettre la bonne application des dispositions restantes de l'accord de paix énoncées dans la nouvelle feuille de route ». Le 30 novembre, le Président Kiir a demandé la levée de l'embargo sur les armes. Ces appels ont été lancés de nouveau le 1^{er} avril 2023 par le Ministre par intérim des affaires étrangères et de la coopération internationale, Deng Dau Deng, et le Ministre de l'information, Michael Makuei Lueth. Entre-temps, le 2 mars 2023, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'époque, Mayiik Ayii Deng, a déclaré que les sanctions ciblées et l'embargo sur les armes avaient entravé les mesures prises par le Gouvernement pour imposer l'état de droit, protéger ses citoyens contre les atteintes aux droits humains et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité. Dans un communiqué publié le 28 février 2023, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a de nouveau demandé à la communauté internationale de lever l'embargo sur les armes et les autres sanctions imposés au Soudan du Sud pour faciliter la bonne application des aspects restants de l'Accord revitalisé, notamment le déploiement des Forces unifiées nécessaires¹.

¹ Union africaine, communiqué PSC/PR/COMM.1141 (2023).

IV. Évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis au paragraphe 2 de la résolution 2577 (2021)

Progrès accomplis concernant le critère a) : la bonne exécution par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé des phases 1 à 3 de l'examen stratégique de la défense et de la sécurité figurant dans l'Accord revitalisé

14. Le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a pris de nouvelles mesures concernant l'élaboration et la formulation des divers résultats à obtenir au titre de l'examen stratégique de la défense et de la sécurité. Depuis la précédente évaluation le 3 mai 2022 (S/2022/370), le Comité d'examen stratégique de la défense et de la sécurité revitalisé a organisé quatre ateliers supplémentaires appuyés par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et la MINUSS, notamment pour mener à bien et examiner l'évaluation stratégique de la sécurité, le cadre général de la sécurité et la politique révisée de défense, trois documents requis concernant la phase 1 de l'examen stratégique de la défense et de la sécurité. La rédaction des trois documents a été à présent achevée.

15. Les représentants du Gouvernement provisoire revitalisé ont souligné que le projet de la politique révisée de défense comprenait l'analyse des capacités opérationnelles dont l'armée nationale et les autres forces de sécurité auraient besoin pour régler les problèmes de sécurité militaires et non militaires qui avaient été recensés dans l'évaluation stratégique de la sécurité, ainsi que la série de modèles stratégiques précisant le niveau de ressources humaines, de matériel et de formation nécessaires pour renforcer l'armée, afin qu'elle puisse répondre aux priorités en matière de défense et de sécurité, et les incidences financières associées (produits de la phase 2). Selon l'Accord revitalisé également, les modèles devraient être présentés aux parties principales pour évaluation et adoption, afin qu'elles s'entendent sur le ou les modèles qui sont les mieux à même de satisfaire les besoins de la nation.

16. Les conclusions de l'examen des principales parties devraient être intégrées au livre blanc sur la défense et la sécurité et à la feuille de route relative à la transformation du secteur de la sécurité (produits de la phase 3). Selon des représentants du Gouvernement provisoire revitalisé consultés par l'équipe d'évaluation, les projets du livre blanc et de la feuille de route ont été achevés et feront l'objet d'un débat au cours d'un futur atelier. D'autres interlocuteurs consultés par l'équipe d'évaluation ont néanmoins estimé que le projet de livre blanc en était encore à un stade préliminaire et devait être examiné par des experts techniques. Conformément à l'Accord revitalisé, le livre blanc et la feuille de route doivent être approuvés par le Conseil des ministres et ensuite par l'Assemblée législative nationale provisoire.

Progrès accomplis concernant le critère b) : la constitution, par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, d'une structure de commandement unifiée concernant les Forces unifiées nécessaires, la formation, la promotion et le redéploiement de ces forces et l'allocation par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé de ressources adéquates en vue de la planification et du déroulement du redéploiement de ces forces

17. Des progrès constants ont été accomplis dans le processus d'unification des forces. Du 30 août 2022 au 14 janvier 2023, le Gouvernement provisoire revitalisé a remis des diplômes à quelque 53 000 membres du personnel des Forces unifiées nécessaires. Les cérémonies se sont déroulées en août 2022 [26 184 membres à Djouba, Maridi et Torit (région de l'Équatoria)], en septembre 2022 [1 007 membres à Bor (État de Jonglei)] et en novembre 2022 [13 491 membres à Wau (État de Bahr

el-Ghazal), 1 366 membres à Moum (État de l'Unité), et 9 958 membres à Malakal (État du Haut-Nil)]. La remise de diplômes à 3 601 éléments le 14 janvier 2023 à Bentiu (État de l'Unité) a marqué l'achèvement de la phase I de la formation et de la remise de diplômes aux Forces unifiées nécessaires. Selon le Conseil de défense conjoint, les Forces unifiées nécessaires diplômées pendant la phase I comprenaient des membres de l'armée, de la police et des services de la sécurité, de la protection des espèces sauvages, des prisons et de la défense civile.

18. L'équipe d'évaluation n'a obtenu que des données partielles au sujet du nombre de femmes que comptaient les 53 000 membres du personnel qui avaient obtenu leur diplôme. Selon le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, 49 femmes se trouvaient parmi les membres du personnel qui ont obtenu leur diplôme à Moum (État de l'Unité) et 120 à Maridi (État de l'Équatoria-Occidental), et elles constituaient 35 % des 13 491 membres ayant obtenu leur diplôme à Wau (État de Bahr el-Ghazal). De même, l'équipe d'évaluation n'a pas obtenu de détails sur le nombre de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle, dont la participation avait été recommandée dans le cadre du programme de désarmement, de mobilisation et de réintégration, conformément au chapitre II de l'Accord revitalisé.

19. Tous les membres qui ont obtenu leur diplôme attendent encore d'être déployés. Selon le Conseil de défense conjoint, une compagnie s'est déployée à Nadapal dans le comté de Kapoeta-Est (État d'Équatoria-Oriental), un bataillon dans la zone administrative d'Abyei et deux compagnies dans le comté de Yei (État-d'Équatoria-Central). Ces déploiements n'ont cependant pas été confirmés par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ou par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Le 3 avril 2023, 300 membres du personnel qui avaient obtenu leur diplôme ont été déployés à Goma (République démocratique du Congo) dans le cadre de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Ils faisaient partie des 750 membres du personnel qui ont été promis par le Soudan du Sud à des fins de maintien de la paix dans la partie est de la République démocratique du Congo.

20. La question de l'embargo sur les armes a de nouveau été invoquée comme un obstacle au déploiement des Forces unifiées nécessaires, par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, qui a fait valoir que les membres du personnel qui obtenaient leur diplôme auraient besoin d'être armés. D'autres interlocuteurs ont cependant estimé qu'une accumulation de facteurs avait entravé le déploiement des forces unifiées, tels que l'insuffisance des ressources allouées par le Gouvernement pour la planification et la mise en place du redéploiement. Dans son septième rapport de mission de terrain au Soudan du Sud, effectuée du 22 au 25 février 2023, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a noté que le déploiement des Forces unifiées nécessaires « piétinait, faute de moyens, qu'ils soient financiers, matériels, notamment des armes, ou d'appui logistique ». D'autres interlocuteurs ont estimé qu'il n'était pas besoin de fournir des armes supplémentaires.

21. Quelques interlocuteurs ont également attribué le délai dans le déploiement des membres du personnel de la phase I qui avaient obtenu leur diplôme au retard dans l'harmonisation de la structure de commandement des grades intermédiaires et inférieurs. Si la structure de commandement unifiée de haut niveau a été décidée en avril 2022, à l'issue de la désignation des officiers de rang supérieur, aucun accord n'a été obtenu sur les commandants de grade intermédiaire ou inférieur. Le 10 février 2023, le Gouvernement provisoire revitalisé a ordonné l'accélération de la formation de l'échelon intermédiaire des forces de sécurité. Les chefs des mécanismes de sécurité ont également reçu l'instruction de soumettre rapidement pour approbation par la présidence des plans de déploiement concernant la phase I des Forces unifiées

nécessaires, sur la base d'un ratio convenu de répartition des postes de 60 % au M/APLS au Gouvernement, de 30 % au M/APLS dans l'opposition et de 10 % à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. Le 25 mars, il a été annoncé que 139 postes de général de division et de général de brigade seraient attribués à l'opposition (106 au M/APLS dans l'opposition et 33 à l'Alliance), tandis que 211 postes ont été répartis au M/APLS au Gouvernement. Au moment de la présentation du présent rapport, ni les plans de déploiement ni les noms des personnes désignées à ces postes n'avaient été soumis.

22. Malgré le délai dans le déploiement, le Gouvernement provisoire revitalisé s'est déjà attelé à la phase II de la formation, de la sortie et du redéploiement des Forces unifiées nécessaires. Le Conseil de défense conjoint a indiqué à l'équipe d'évaluation que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité réévaluaient actuellement les zones de cantonnement et les centres de formation. Même si l'on ne sait précisément combien de membres supplémentaires du personnel seront formés et obtiendront leur diplôme durant la phase II, le rassemblement et le transport des forces, des zones de cantonnement aux centres de formation, commenceront dès que les fonds nécessaires seront attribués par le Gouvernement au moyen du Comité national de transition. Le retard accusé dans le déploiement des membres du personnel diplômés de la phase I influera cependant sur le début de la phase II, étant donné que la plupart des centres de formation n'ont pas encore été évacués par les membres du personnel ayant obtenu leur diplôme. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné qu'aucune amélioration appréciable n'avait été constatée au niveau des conditions régnant dans les zones de cantonnement et les centres de formation. La situation reste désastreuse, avec peu ou pas de nourriture ou de médicaments dans la majorité des lieux. En outre, du fait des inondations, des zones de cantonnement et des centres de formation ont dû être transférés vers d'autres régions. Durant sa visite au centre de formation de la police à Rajaf le 3 mars 2023, l'équipe d'évaluation a observé des contraintes logistiques, notamment des pénuries d'eau, de courant et d'autres fournitures.

Progrès accomplis concernant le critère c) : des progrès par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé concernant la création et la mise en place du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et en particulier l'élaboration et l'exécution d'un plan en vue de la collecte et de l'élimination des armes lourdes à longue ou moyenne portée et l'élaboration d'un plan assorti de délais en vue de la démilitarisation complète et vérifiable de toutes les zones civiles

23. Aucun progrès n'a été accompli concernant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration de personnes qui ont été jugées inaptes à servir dans les Forces unifiées nécessaires. À ce jour, la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration n'a pas été en mesure d'appliquer un programme de travail ou des activités, le financement faisant cruellement défaut. Le Gouvernement provisoire revitalisé n'a pas encore pris de décision sur la stratégie, le plan d'application et le projet de budget qui a été soumis en 2020 par l'entremise du Comité national de transition. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont demandé, le 28 février et le 30 mars 2023, respectivement, au Gouvernement provisoire revitalisé de mobiliser rapidement le financement et l'appui politique nécessaires en vue du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui est une composante essentielle de l'unification des forces.

24. Selon plusieurs interlocuteurs consultés par l'équipe d'évaluation, le processus de contrôle visant à déterminer si des membres du personnel peuvent obtenir leur diplôme ou être redéployés ou démobilisés s'est déroulé dans les centres de formation

plutôt que dans les zones de cantonnement et les casernes. Par voie de conséquence, les données recueillies par le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité manquaient de cohérence et le nombre total de personnes susceptibles d'être démobilisées et réintégrées n'a pu être établi. De plus, les membres du personnel qui pourraient bénéficier d'une démobilisation et d'une réintégration continuent d'occuper les centres de formation. Pour éviter cette même situation durant la phase II, les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé ont informé l'équipe d'évaluation que le processus visant à déterminer si le personnel répondait aux conditions requises s'effectuerait dans les zones de cantonnement et les casernes.

25. Comme noté dans le précédent rapport d'évaluation (S/2022/370), pour éviter tout risque d'esquiver le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, plusieurs projets ont été épaulés par la communauté internationale, en coordination avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes de petit calibre, notamment un projet du PNUD qui envisage la construction d'un centre de réintégration destiné aux anciens combattants en Équatoria-Central, afin de les préparer à la réintégration économique et de les aider à surmonter les traumatismes.

26. Dans l'État des Lacs, le PNUD met en œuvre une initiative de lutte contre la violence au sein de la collectivité afin d'aider le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes de petit calibre dans les activités de désarmement civil volontaire. Le projet vise à atteindre 250 familles qui remettraient leurs armes à titre volontaire, en échange d'un appui. Il a été conçu à l'intention des populations et pas forcément des anciens combattants.

27. À la suite d'une décision du Groupe technique conjoint chargé de la lutte contre la violence au sein de la collectivité visant à porter l'attention sur les anciens combattants originaires de Wau (État de Bahr el-Ghazal occidental) et de certaines sections de Tonj (État de Ouarrap), une évaluation a été menée en juin 2022 par la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, avec l'aide technique de la MINUSS, afin de réunir les informations nécessaires à l'élaboration d'un projet de réduction de la violence au sein de la collectivité. Un projet pilote d'un an a fini par être lancé le 30 janvier 2023 à Wau sous la direction de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, avec l'appui du PNUD et de la MINUSS. L'idée est de réunir 250 ex-combattants et 250 membres de la communauté afin de favoriser la coexistence pacifique au moyen d'une réintégration socioéconomique, notamment une formation professionnelle et des programmes de microsubventions.

28. Enfin, aucun progrès n'a été enregistré concernant l'élaboration du plan de collecte et d'élimination des armes lourdes à longue ou moyenne portée et l'élaboration d'un plan assorti de délais en vue de la démilitarisation complète et vérifiable de toutes les zones civiles. Sur ce dernier point, l'équipe d'évaluation a été informée par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité que 12 des 42 centres dont il avait été établi qu'ils étaient occupés par des forces armées dans tout le pays en janvier 2019 l'étaient encore, au moment de l'établissement du présent rapport.

Progrès accomplis concernant le critère d) : des progrès par les forces de défense et de sécurité sud-soudanaises pour ce qui est de gérer correctement les stocks d'armes et de munitions existants et notamment d'établir les documents de planification, les protocoles et la formation nécessaires, afin d'enregistrer, de stocker, de distribuer et de gérer comme il se doit ces armes et munitions

29. Depuis le précédent rapport, aucun progrès n'a été enregistré sur le plan de la bonne gestion des armes et stocks de munitions existants. L'Accord revitalisé dispose que pendant la période de prétransition, les listes d'effectifs doivent être présentées au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Elles doivent comprendre la taille des forces, les armements, le matériel et les munitions (dans les 14 jours suivant la signature de l'Accord revitalisé). Ce dernier dispose également que la collecte des armes lourdes à longue ou moyenne portée doit être menée dans les 45 jours suivant la signature de l'Accord.

30. La méfiance règne parmi les parties, ce qui explique le peu de transparence entourant la quantité, le type et l'emplacement des armes et des munitions qui sont aux mains des diverses forces, dont les services en tenue. Pour l'heure, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu n'a pas enregistré ou stocké d'armes, comme le prévoit l'Accord revitalisé. Aucune des parties signataires n'a déclaré ses armes, notamment les armes lourdes à longue ou moyenne portée, au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. La plupart des éléments sont arrivés dans les centres de formation sans armes, alors qu'il règne un certain flou sur ce qui est advenu de celles qui étaient en leur possession avant leur entrée dans les sites de formation. L'équipe d'évaluation a appris que pour régler le problème, les éléments qui intégraient les sites de formation durant la phase II de la formation des Forces unifiées nécessaires étaient tenus d'apporter leurs armes. Elle n'a pas pu confirmer si des plans étaient élaborés en vue du marquage et de l'immatriculation de ces armes.

31. Un autre problème persistant est le grand nombre d'armes se trouvant aux mains de civils. L'accès incontrôlé des civils à des armes de petit calibre et à des munitions continue d'être vivement préoccupant, la prolifération des armes de petit calibre ayant contribué à l'augmentation des violences intercommunautaires dans diverses régions du pays. Les campagnes de désarmement parmi certaines populations du comté de Tonj-Nord (État de Ouarrap), de mai à juillet 2022, ont été sujettes à controverse et peu concluantes, la résistance violente des populations aux efforts de désarmement ayant entraîné des morts parmi les civils et le personnel en tenue.

32. L'équipe d'évaluation a demandé, en vain, des informations sur les nouveaux arsenaux ou le réapprovisionnement des arsenaux existants. Dans une lettre datée du 28 février 2023 adressée au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, le Bureau de l'Inspecteur général de la Police nationale sud-soudanaise a demandé que la MINUSS lui fournisse l'assistance technique et le financement nécessaires à la construction d'une installation ultramoderne, qui hébergerait des armes, des munitions et d'autres équipements. Elle comprendrait des centres de formation à l'intention des agents de police et serait gérée par des professionnels qualifiés afin de garantir la sûreté et la sécurité du matériel.

33. Du 8 au 17 mars 2023, deux officiers de haut rang de la Police nationale sud-soudanaise et un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont participé à un atelier sur la sécurité physique et la gestion des stocks, organisé par Bonn International Centre for Conversion et le Centre régional sur les armes légères, établi à Nairobi. Un même atelier s'est tenu du 5 au 9 décembre 2022, portant sur le renforcement des capacités en vue d'une gestion efficace des stocks de munitions nationaux. Le Service de protection des espèces sauvages, la Police nationale

sud-soudanaise, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les services d'immigration y ont dépêché chacun un officier de haut rang qui a participé à cette activité.

34. Comme noté dans le précédent rapport d'évaluation, après la signature en novembre 2011, par le Soudan du Sud, du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique en novembre 2011, le Bureau a reçu trois appareils de marquage électronique des armes (deux en 2011 et un en 2014), sans pour autant procéder au moindre marquage depuis la signature de l'Accord revitalisé. De même, aucun des broyeurs d'armes fournis au Soudan du Sud, sur la recommandation du Centre régional sur les armes légères, n'a été utilisé depuis leur remise officielle, le 28 février 2022.

35. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a recommandé en novembre 2020 et en avril 2021 que le Conseil de sécurité demande une évaluation indépendante de la gestion par le Gouvernement provisoire revitalisé de ses stocks d'armes. Dans ce cadre, des entretiens préliminaires ont commencé en 2022 entre le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes de petit calibre et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Progrès accomplis concernant le critère e) : application du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, en mettant l'accent sur la formation, la sensibilisation, la responsabilité et la supervision des forces de défense et de sécurité

36. Alors que des accusations persistent sur l'emploi de la violence sexuelle comme arme de guerre, perpétrée par les parties au conflit, quelques progrès ont été enregistrés dans l'application du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits qui consiste en six piliers principaux : 1) intégration de la question des violences sexuelles dans les arrangements de sécurité, conformément à l'Accord revitalisé ; 2) communications externes et sensibilisation ; 3) formation, sensibilisation et information ; 4) responsabilité et surveillance ; 5) protection des victimes, des témoins et des acteurs judiciaires ; 6) surveillance, évaluation et communication de l'information. D'importants problèmes persistent dans les domaines de la responsabilité et de la disponibilité de ressources financières suffisantes en vue de l'application du Plan d'action commun.

37. Dans le domaine de la formation, de la sensibilisation et de l'information (pilier 3), la Commission mixte d'application, composée de 11 hauts responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et chargée par le Conseil de défense conjoint de surveiller l'application du Plan d'action commun, s'est rendue dans 5 centres de formation en 2022 pour conduire des séances de sensibilisation à l'intention des forces qui allaient obtenir leur diplôme, sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit et la réponse à y apporter. Les membres du Comité mixte d'application se sont rendus également dans les centres de formation de Gorom et de Rajaf les 23 et 24 août 2022, respectivement, afin de rappeler aux personnes concernées la tolérance zéro à l'égard des crimes de violence sexuelle liée au conflit.

38. Du 13 au 15 mars 2023, la MINUSS a organisé à Djouba un atelier de formation à l'intention des membres de la Police nationale sud-soudanaise, faisant partie du Comité mixte d'application, et des personnes leur servant de référent dans les États, sur le plan d'action de la Police nationale sud-soudanaise visant à remédier à la violence sexuelle liée au conflit. L'atelier visait notamment à renforcer les capacités des personnes référentes de la police concernant le cadre juridique national et international du droit humanitaire et les normes et principes des droits humains, en particulier ceux interdisant les violences sexuelles.

39. De plus, du 3 au 5 avril 2023 et avec l'appui technique de la MINUSS, le Comité mixte d'application a organisé un atelier de formation de base à l'intention d'officiers des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, originaires de l'Équatoria-Central. Il visait à : a) renforcer les capacités des formateurs et instructeurs sur les plans de l'interdiction de la violence sexuelle liée au conflit et de la réponse à y apporter ; b) souligner que les auteurs de ces actes doivent répondre de leurs actes, protéger les personnes rescapées et assurer leur réadaptation ; c) élaborer des plans de formation et répertorier les formateurs qui reproduiront la formation dans leurs unités respectives, contribuant à la norme de « tolérance zéro à l'égard de l'impunité », concernant les crimes de violence sexuelle (liée au conflit ou fondée sur le genre) au Soudan du Sud.

40. Pour ce qui est des autres efforts de prévention, prévus au titre du pilier 3, notamment l'élaboration et la diffusion de messages audios et vidéos par de hauts responsables, le Président Kiir, au moment de s'adresser à Djouba en août 2022 au premier contingent des éléments des Forces unifiées nécessaires qui avaient obtenu leur diplôme, a indiqué qu'il souhaitait désarmer les populations pour faire cesser les violences, éliminer les razzias de bétail, améliorer la sécurité et mettre fin aux violences sexuelles. En décembre 2022, au moment de s'adresser aux éléments devant se joindre à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est à des fins de maintien de la paix dans la partie est de la République démocratique du Congo, il leur a donné pour instruction de faire preuve d'un grand professionnalisme et de ne pas commettre de crimes, notamment des violences sexuelles.

41. Pour ce qui est de la responsabilité et de la surveillance (pilier 4), la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a créé en juin 2022 une équipe spécialisée dans les violences sexuelles liées au conflit. Elle comprend six officiers juristes, dont trois femmes. Ses membres suivront une formation ciblée, pour pouvoir se déployer rapidement dans les points névralgiques, enquêter sur des crimes de violence sexuelle dans tout le Soudan du Sud et en poursuivre les auteurs. Des représentants de la justice, dont des juges, des procureurs, des avocats de la défense, des enquêteurs et des responsables de la police et des prisons ont participé aux programmes de formation, qui sont facilités et encadrés par la MINUSS, afin de renforcer les capacités d'instruire, de poursuivre et de juger efficacement les affaires de violence sexuelle.

42. Pour ce qui est des comptes à rendre, huit personnes ont été reconnues coupables dans cinq affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre par une cour martiale générale conduite par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Yei (Équatoria-Central) (mai-juin 2022). Aucun des hauts responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'a cependant été reconnu coupable. Pour ce qui est du système civil de justice pénale, 17 personnes ont été reconnues coupables dans 18 affaires de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre, par le tribunal itinérant spécial conjoint pour les États de Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap (janvier-mars 2022, juin 2022 et janvier-février 2023) et par une cour de circuit dans l'État de Bahr el-Ghazal occidental (mai-juillet et septembre 2022 et mars 2023).

43. Le pilier 4 du Plan d'action commun a énoncé également les cadres institutionnels relatifs au recrutement du personnel militaire, notamment les mesures visant à améliorer le recrutement et la rétention des femmes comme étant essentielles à l'égalité des genres et à la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits. Le 13 mai 2022, des femmes de toutes les institutions du secteur de la sécurité ont constitué le Réseau des femmes dans le secteur de la sécurité nationale, qui est chargé de sensibiliser aux droits et aux besoins des femmes en tenue et de coordonner les travaux de tous les autres réseaux institutionnels de femmes. La Directrice du Réseau

a été récemment admise au Comité d'examen stratégique de la défense, qui est chargé de préparer la réforme du secteur de la sécurité au Soudan du Sud, ce qui laisse croire que les avis des femmes en tenue sont entendus et que les questions de genre dans les services du secteur de la sécurité sont prises en compte.

44. En juillet 2022, la MINUSS a aidé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD à créer trois réseaux supplémentaires de femmes du secteur de la sécurité (dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, la Police nationale sud-soudanaise et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud), conformément au projet du Fonds pour la consolidation de la paix sur l'intégration des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité au Soudan du Sud. En septembre et en octobre 2022, la Mission a facilité la création de deux réseaux supplémentaires de femmes dans le secteur de la sécurité : la protection des espèces sauvages et la défense civile. Chaque réseau est régi par un comité exécutif de neuf membres, qui se réunit au moins une fois par mois.

45. Malgré l'évolution susmentionnée, il reste encore beaucoup à faire. Depuis le précédent rapport d'évaluation, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé n'a pas encore consacré de financement à la tenue des réunions du Comité mixte d'application. Les quatre réunions organisées en juin, septembre et décembre 2022 et en février 2023 ont été appuyées par la MINUSS, qui a également épaulé la réunion du Comité mixte d'application avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit durant sa visite au Soudan du Sud en octobre 2022. En février 2023, une réunion de suivi et d'évaluation s'est tenue avec l'appui du Groupe de la Conseillère pour la protection des femmes de la MINUSS afin d'inculquer aux membres du Comité mixte d'application des notions fondamentales de suivi et d'évaluation, d'accélérer les activités en suspens et de définir des plans pour 2023.

V. Conclusion

46. Le Gouvernement provisoire revitalisé a accompli de nouveaux progrès par rapport aux critères a), b) et e) établis dans la résolution [2577 \(2021\)](#), avec l'appui continu de l'ONU, de l'Union africaine, de l'IGAD, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et d'autres partenaires régionaux et internationaux. L'obtention de diplômes par le premier groupe de membres du personnel des Forces unifiées nécessaires est une évolution salubre, étant donné que le déploiement du premier contingent des membres des forces unifiées dans tout le pays est une condition importante pour l'organisation réussie, en décembre 2024, d'élections crédibles, transparentes et démocratiques. Je demande donc une fois de plus au Gouvernement provisoire revitalisé d'accorder aux forces unifiées les moyens requis, d'accélérer l'harmonisation des rangs, de mener à bien le redéploiement des membres du personnel de la phase I qui ont obtenu leur diplôme et d'entamer sans délai la phase II.

47. Aucun progrès n'a été constaté par rapport aux critères c) et d). Je suis particulièrement préoccupé par l'absence persistante de financement et d'appui politique au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il est essentiel d'obtenir la réintégration des anciens combattants à la vie civile et de les empêcher de rejoindre des groupes armés afin de garantir une paix durable au Soudan du Sud. Pour éviter une crise de sécurité à l'avenir, je demande au Gouvernement provisoire revitalisé de montrer qu'il maîtrise le processus et y est attaché, par l'allocation des ressources nécessaires aux institutions et aux mécanismes d'exécution. Je demande aux partenaires tant régionaux qu'internationaux d'aider le Gouvernement provisoire revitalisé dans cet effort. Je suis également préoccupé par

l'absence de progrès concernant la collecte et l'élimination des armes lourdes à longue et moyenne portée, ainsi que par le grand nombre d'armes qui restent aux mains des civils, tandis que le pays se prépare à des élections.

48. L'application de l'Accord revitalisé est la seule voie vers une paix durable au Soudan du Sud. Les progrès accomplis par rapport aux cinq critères définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2577 (2021) contribueront à l'application de l'Accord revitalisé. Les travaux du Réseau des femmes dans le secteur de la sécurité nationale et le renforcement du personnel militaire féminin seront également importants à cet égard. Je remercie les autorités sud-soudanaises de l'appui qu'elles ont apporté au Secrétariat sur le plan de l'évaluation menée et les encourage à rendre compte au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2633 (2022).

49. Je demeure persuadé que la feuille de route décidée en août 2022 donne aux parties l'occasion de participer de nouveau à l'application pleine et véritable de l'Accord revitalisé, selon le nouveau calendrier convenu. Si quelques progrès ont été accomplis, il convient d'en faire plus, pour garantir une transition réussie dans le cadre de la période de transition qui a été prorogée. Je demande aux parties de redoubler d'efforts et de s'attacher à exécuter rapidement les tâches en suspens. L'assistance constante de l'ONU, de l'Union africaine, de l'IGAD, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et des autres partenaires sera fondamentale, tout au long de l'année 2023.